

Charte de l'adulte accompagnateur

Vous vous êtes proposé pour nous accompagner en sortie scolaire ; nous vous en remercions chaleureusement.

L'école et les parents d'élèves sont liés par un ensemble de droits et de devoirs réciproques. Cet ensemble repose sur un des principes de l'école publique : la laïcité qui garantit la liberté de conscience et le refus de toute diffusion et propagation de nature commerciale, politique ou religieuse.

Une sortie scolaire permet de mettre en pratique les valeurs de respect, de responsabilité, d'initiative et d'autonomie des élèves.

Membres à part entière de la communauté éducative, les parents s'engagent à respecter ces principes. L'enseignant.e est responsable de la sécurité de tous les élèves. Le parent accompagnateur le seconde pour tout le groupe.



Votre rôle

Votre rôle consiste à garantir la sécurité des enfants en étant constamment vigilant.

Il importe donc que vous puissiez

- identifier le groupe d'enfants dont vous serez responsable,
- vous assurer que les enfants vous auront bien identifié aussi,
- vérifier régulièrement que votre groupe est au complet et
- rester en permanence avec le groupe qui vous aura été confié.

Vous êtes également les garants du respect de la discipline, des consignes de l'enseignant.e, du calme et du comportement adapté des enfants.

En cas de difficulté, il est impératif d'en référer à l'enseignant.e.

Selon les activités, vous aiderez tous les enfants à participer et à rester attentifs pour agir, s'exprimer, comprendre.

Nous comptons sur vous pour

- employer un langage correct,
- ne pas utiliser votre téléphone,
- ne pas fumer,
- demander l'autorisation à l'enseignant.e de photographier les élèves par respect de leur droit à l'image.

En cas d'imprévu, si vous ne pouvez plus nous accompagner, merci de prévenir la direction d'école et l'enseignant.e

Nous vous remercions de votre investissement.

L'équipe pédagogique.

Signature :